



AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE

RD7n Traversée de Célony - Commune d'Aix-en-Provence

Par délibération en date du 9 février 2018, le Département des Bouches-du-Rhône a décidé de lancer une concertation publique relative à l'aménagement de la RD7n-Traversée de Célony.

La concertation, prévue par les dispositions du Code de l'Environnement se déroulera sur la commune d'Aix-en-Provence.

Cette phase de la concertation publique porte sur la présentation de la phase : Études préliminaires comparaison des variantes. Elle se déroulera **du lundi 13 septembre au vendredi 24 septembre 2021** sur la commune concernée d'Aix-en-Provence, quartier de Célony.

Le public sera accueilli dans les locaux municipaux, les jours ouvrés de **8h 30 à 12h00 et de 13 h 30 à 17h** à l'adresse suivante :

**Salle de la maison des associations de Célony 2 chemin de la
Bosque d'Antonelle 13090 Aix en Provence.**

Les techniciens de la Direction des Routes et des Ports du Département y assureront deux permanences sur place, pour répondre aux questions du public :

- Le mercredi 15 septembre après-midi
- Le vendredi 24 septembre après-midi.

Pendant la durée de la présentation publique, qui comportera l'exposition de panneaux de présentation du projet, les observations sur les éléments soumis à la concertation pourront être consignées dans le registre déposé à cet effet.

E Concertation

Les panneaux exposés lors de la concertation seront également disponibles sur le site Internet du Département des Bouches-du-Rhône, Département13.fr, rubrique « nos actions » « routes », puis « les projets d'aménagement ».

Les observations pourront également être adressées par mail à l'adresse suivante : routes@departement13.fr. Elles seront également prises en compte dans le bilan de la concertation.